

FIL RH



M2L Consulting

Nous avons eu le plaisir de vous accompagner dans une étape de la vie de votre entreprise, nous avons aujourd'hui le plaisir de vous transmettre notre
« Fil RH » n°3 !

Sommaire de novembre 2015

- Ecouter les salariés...la clé de leur bien-être ?
- Les lois Macron et Rebsamen: panorama des mesures principales
- INFO FLASH

Ecouter les salariés...la clé de leur bien-être ?

Il ne fait aucun doute qu'une entreprise performante s'appuie sur des salariés engagés et motivés. Avec la transformation numérique, les entreprises ont l'opportunité de capter les humeurs de leurs salariés plus régulièrement et ainsi ajuster plus rapidement leur management. Des solutions RH et des applications se positionnent sur ce créneau.

L'objectif est de mesurer le bien-être des salariés en temps réel :

- bien-être physique (sommeil, nutrition, activité physique etc.), psychologique (stress, moral, etc.) et le vécu dans l'entreprise (niveau de reconnaissance, ambiance de travail etc.).

D'autres applications tournées vers la captation en temps réel recueille des éléments tels que :

- l'humeur (les salariés partagent leur humeur, notée de 1 à 5), les feedbacks (les salariés donnent leur avis sur des projets, l'ambiance au bureau, etc.), les idées, avec la possibilité d'en proposer ou de voter pour/contre celles des autres, et les valeurs clés.

Au delà des applications, il existe d'autres méthodologies internes ou externes pour identifier le bien-être au travail...Il revient ensuite au manager ou au service RH de les piloter !

INFO FLASH

M2L Consulting et C'PRHO vont devenir:



On vous en dit plus dans notre prochain Fil RH !!!

Les lois « Macron » (loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et « Rebsamen » (loi relative au dialogue social et à l'emploi) :

Panorama des mesures principales, nouveaux enjeux, nouvelles obligations...

- *Amélioration de la juridiction prud'homale (Macron)* avec la mise en place de nouvelles règles procédurales pouvant favoriser les modes alternatifs de règlement des conflits et la création d'un statut de défenseur syndical

- *Augmentation de la flexibilité en matière de durée du travail (Macron):*
Le travail du dimanche et en soirée (jusqu'à minuit) connaissent de nouveaux aménagements
- *Assouplissement des règles du licenciement économique (Macron)*
Nouvel accord de maintien dans l'emploi, aménagement du contrat de sécurisation professionnel, nouvelles règles d'application des critères d'ordre des licenciements, nouveau périmètre de recherche de reclassement...
- *Renforcement du dialogue social (Rebsamen) et tendance au regroupement des institutions représentatives du personnel (IRP) :*
 - . Pour les petites entreprises dépourvues d'IR, création de commissions régionales interprofessionnelles pour représenter les salariés et les employeurs.
 - . La délégation unique du personnel est étendue aux entreprises de 50 à 300 salariés
 - . Regroupement des IRP par voie d'accord collectif dans les entreprises de + de 300 salariés
 - . Rationalisation des obligations d'information et de consultation
 - . Simplification des obligations de négocier dans l'entreprise...
- *Autres mesures sociales :* création du compte personnel d'activité, modification de l'emploi des salariés handicapés et des contrats d'insertion, dispositions sur la pénibilité...

Au regard du foisonnement de modifications que proposent ces lois, n'hésitez pas à faire appel à notre expertise pour vous accompagner...

Des questions, des commentaires, contactez nous !

Sabine Devillers, C'PRHO : 06 18 01 02 79, Marie-Laure Laurier, M2L Consulting : 06 14 39 64 90

Pour supprimer votre nom de notre liste d'abonnés, [cliquez ici](#)